



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/824
13 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

692ème séance plénière

PC Journal No 692, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 824
PROROGATION DU MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 656 en date du 30 décembre 2004 sur l'établissement d'un Comité d'audit,

Notant que le mandat du Comité d'audit tel qu'il figure à l'annexe 1 de la Décision No 656 du Conseil permanent est en vigueur pendant trois ans,

Décide que ce mandat restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.